

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE

L'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables (ER) permet de réduire la consommation de ressources fossiles et donc de réduire la dépendance énergétique tout en limitant les pressions sur l'environnement, en particulier celles liées aux émissions de polluants atmosphériques.

Une part croissante d'énergie de sources renouvelables dans la consommation finale

En 2014, la part d'ER représentait 10,7% de la consommation finale brute d'énergie telle que définie par la directive 2009/28/CE. La trajectoire wallonne prévoit d'atteindre 13% à l'horizon 2020 et 20% en 2030^[1]. Cette part est en croissance constante depuis 2000, à la fois grâce à l'augmentation de la production d'énergie issue de sources renouvelables, qui a plus que triplé entre 2000 et 2014, mais également à cause d'une baisse des consommations d'énergie².

Forte croissance du solaire et de l'éolien

La consommation finale brute d'ER s'élevait à 12 832 GWh en 2014. La production de chaleur en est la principale composante (7 666 GWh). Elle a plus que doublé entre 2000 et 2014, mais le mix d'énergies renouvelables utilisé pour sa production a peu évolué, l'essentiel (94% en 2014) étant issu de la biomasse solide (chauffage au bois, sous-produits végétaux et animaux, combustibles de substitution). La production électrique renouvelable a connu quant à elle des changements importants entre 2000 et 2014, tant au niveau du volume (559 GWh en 2000 contre 3 692 GWh en 2014) que par le développement de nouveaux modes de production³. Ainsi l'éolien et le photovoltaïque, quasi inexistant en 2000 (1,2 GWh), se sont développés de manière importante

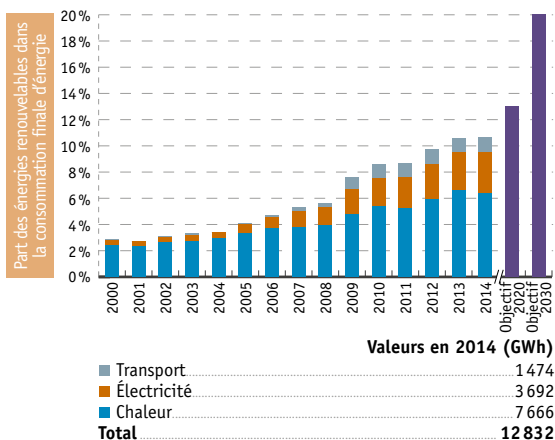
à partir de 2005 et 2010. Les énergies éolienne et solaire représentaient plus de la moitié des sources d'énergie pour la production électrique renouvelable en 2014 (2 030 GWh). Finalement, l'utilisation d'ER dans les transports était en croissance sur la période 2000-2014, principalement grâce aux biocarburants routiers (bioéthanol et biodiesel). Elle ne représentait cependant que 1 474 GWh en 2014.

Poursuivre le développement du renouvelable

Les autorités wallonnes ont mis en œuvre divers outils pour encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables (certificats verts, aides financières...). Ceux-ci seront optimisés et renforcés, notamment pour la filière biomasse, dans le cadre du Plan air climat énergie 2016-2022⁴ et la stratégie wallonne "Biomasse-énergie"⁵. Ils visent à atteindre les différents objectifs dont celui, contraignant, issu de la répartition régionale (*Burden Sharing*⁶) de l'objectif belge de 13% de renouvelable à l'horizon 2020.

[1] Objectifs définis par le GW dans le cadre de la politique des certificats verts (AGW du 30/11/2006 tel que modifié). La Wallonie participe également à l'objectif belge de 13% d'ER pour 2020 en s'engageant à atteindre 1,277 Mtep (environ 14 850 GWh) d'ER à cet horizon. | [2] → ÉNER 2 | [3] → Carte 15 | [4] → AIR Focus 3 | [5] Recommandations pour l'élaboration d'une stratégie wallonne "Biomasse-énergie", document approuvé par le GW le 21/04/2016 | [6] Accord politique sur le *Burden Sharing* intra-belge du 04/12/2015

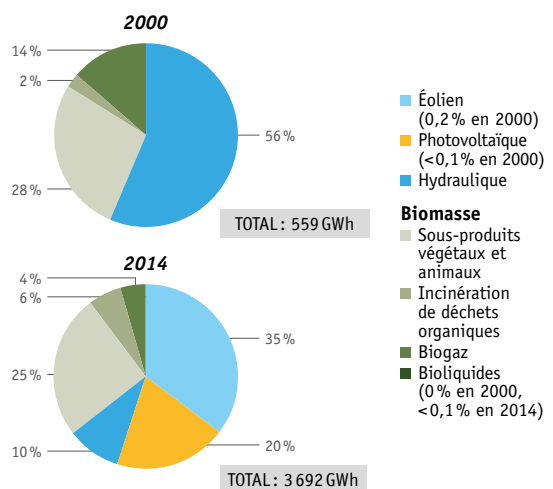
Fig. ÉNER 4-1 Part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie* en Wallonie



* Données 2000 à 2014 selon la directive 2009/28/CE, objectifs 2020 et 2030 issus de la trajectoire décidée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la politique des certificats verts (AGW du 30/11/2006 tel que modifié)

REEW 2017 - Source: SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques)

Fig. ÉNER 4-2 Production finale brute électrique renouvelable en Wallonie



REEW 2017 - Source: SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques)